



Montpellier, le 23 février 2020

Madame la Ministre,

Nous avons écouté avec attention vos propos du 18 février dernier devant la Commission des affaires économiques du Sénat, en particulier sur l'éolien terrestre industriel. Nous vous remercions d'avoir soulevé les problématiques de saturation, d'encerclement et d'inacceptabilité sociale.

En effet, dans nos territoires ruraux d'Occitanie les projets éoliens foisonnent et les implantations se sont multipliées sur un mode anarchique, engendrant la discorde sociale, entre ceux qui en tirent des bénéfices et ceux, plus nombreux, qui subissent les nuisances et demeurent le plus souvent dans les collectivités voisines. Nous percevons de plus en plus ces sentiments de révolte : ci-joint quelques extraits d'articles de la presse locale, non exhaustifs bien sûr, puisqu'il en paraît 4 à 5 par jour en France. Le premier danger de cet état de fait est que la population des territoires ruraux aura tendance à voter davantage pour des partis extrêmes.

En outre, un phénomène dramatique que nous observons en Occitanie, une des régions de France les plus riches en biodiversité, est l'atteinte aux espèces protégées - avifaune et chiroptères - par les éoliennes : collision entraînant la mort, perturbation des reproductions, et perte d'habitats, chaque éolienne ayant à cet égard un impact de 2 ha (multipliez par 8000 pour toute la France.....)

Bien sûr, les oiseaux meurent aussi par électrocution, empoisonnement, par les routes, les chats aussi....Cependant les éoliennes viennent s'y ajouter, et surtout elles constituent des pièges à biodiversité dans des lieux à forts enjeux patrimoniaux où les espèces sauvages sont de faible effectif. Elles posent un problème particulier en raison de leur implantation sur les crêtes des montagnes, très prisées par les promoteurs éoliens, qui sont les lieux de passage, de dispersion et de migration des oiseaux les plus sensibles à l'éolien comme les rapaces et les grands voiliers. Le phénomène s'amplifie avec l'augmentation du nombre des éoliennes : mortalité de spécimens comme l'aigle royal, le busard cendré, certains bénéficiant d'un PNA : faucon crécerellette, vautour moine, milan royal... Vous trouverez des articles de la presse locale sur leur mortalité (Hérault, Aveyron).

Ainsi, de nombreux oiseaux meurent dans nos départements d'Occitanie: en moyenne trois par an par MW, le double pour les chauve-souris, de quoi compromettre la survie des espèces menacées inscrites sur la Liste Rouge en France. Ceci malgré les systèmes de détection/effarouchement/régulation mis en place par les opérateurs, dispositifs qui, selon la LPO, n'ont pas fait jusqu'ici la preuve de leur efficacité pour éviter leur mortalité.

Ces constats devraient inciter à une réorientation de la politique énergétique de la France, jusqu'ici par trop dictée par les industriels de l'éolien. Rien ne justifie d'ajouter encore 6500 éoliennes sur le territoire français ni de les imposer aux territoires ruraux.

En revanche, il existe une autre filière renouvelable, l'une des plus vertueuses et paradoxalement la moins soutenue qui n'a pas été citée à la commission du Sénat : la géothermie de surface, qui, comme le solaire thermique domestique, répond à la problématique climatique, en permettant de remplacer les énergies fossiles (chaudières à fuel et au gaz) ou la consommation d'électricité (chauffages et chauffe-eaux électriques) par des EnR thermiques. Un soutien résolu à cette filière permettrait de "diversifier de manière équilibrée les sources de production d'énergie" (article L100-2 du Code de l'Énergie). Nous vous adressons ci-joint une documentation montrant la variété et l'efficacité des solutions géothermiques.

Confiants en votre souci du bien commun, dans le respect de la Charte de l'Environnement et de la loi sur la reconquête de la biodiversité, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le co-secrétariat du collectif « Toutes Nos Energies-Occitanie-Environnement »

Marjolaine Villey-Migraine

PJ : 1- articles de la presse locale française sur l'opposition aux éoliennes, 2- articles sur la mortalité des espèces protégées en Occitanie, 3- documentation sur la géothermie.